



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire
Languedoc-Roussillon

Panorama

de l'économie sociale
et solidaire

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU LIMOUXIN



INTRODUCTION

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une forme d'entrepreneuriat à part entière aujourd'hui pleinement reconnue. Une Loi relative à l'ESS a ainsi été adoptée par le Parlement en juillet 2014 qui en définit officiellement le périmètre ainsi que les modalités d'organisation, et prévoit un ensemble de dispositions destinées à en favoriser le développement.

La Préfecture de la région Languedoc-Roussillon, quant à elle, a depuis plusieurs années, fait de l'ESS un axe fort de sa politique territoriale. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires¹, entre les ministères délégués à la ville et à l'ESS, la Préfecture du Languedoc-Roussillon et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS LR) ont noué un partenariat, aux termes duquel le présent document a été réalisé, avec l'objectif de favoriser le développement et la visibilité des entreprises relevant de cette forme d'économie au niveau de la Communauté de Communes (CC) du Limouxin.

Outre les données quantitatives sur le poids et la composition de l'ESS dans la Communauté de Communes (CC) du Limouxin, ce document met en exergue quelques contributions possibles de l'ESS dans le cadre de la préfiguration du futur contrat de ville pour la commune de Limoux.

Les données exploitées² et présentées sont issues d'une commande annuelle passée auprès de l'Insee par le réseau des Observatoires régionaux de l'ESS, portés par les CRESS, et de l'Observatoire de l'ESS, porté par le Conseil National des CRESS (CNCRESS).

¹ Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires du 27 septembre 2013

² Certaines données sur les caractéristiques de l'emploi n'ont pu être exploitées afin d'analyser, au sein de l'ESS, la féminisation, les catégories socio-professionnelles, et les qualifications des effectifs.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le territoire

La CC³ du Limouxin est issue de la fusion intervenue le 30 mai 2013 des CC du Limouxin et du St-Hilairois (34 communes), des Coteaux du Razès (10 communes) et du Razès Malepère (14 communes). Elle couvre une superficie de près de 537 km² pour plus de 24 500 habitants.

La CC du Limouxin est située à l'ouest du département de l'Aude. Elle est bordée par les Communautés de Communes de Piège Lauragais Malepère au nord-ouest, des Pyrénées audoises au sud-ouest, du Pays de Couiza au sud, de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois au sud-est et de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne au nord.

Le bassin d'emploi⁴

Sur ce territoire profondément rural des piémonts pyrénéens, l'emploi est orienté par les activités agricoles, où le nombre de salariés s'accroît, et industrielles, en fort recul. La fonction résidentielle de la zone s'affirme, mais le ralentissement économique actuel a fortement impacté son développement. Les emplois locaux sont souvent non-salariés ou sur des qualifications d'ouvriers et, de plus en plus, d'employés. Le marché du travail est marqué par la fréquence des contrats à durée limitée, des emplois à temps partiel, et par l'importance du chômage de longue durée. Pour de nombreux actifs locaux, l'enjeu est de pouvoir exercer deux métiers au cours de l'année sous statut de salarié et/ou d'indépendant. L'accès à cette multi-activité qualifiée n'est pas toujours à la portée de nombreux actifs seniors ou de jeunes dont le niveau de vie reste modeste et le profil de formation assez généraliste.

La réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Une réforme s'imposait pour redonner à l'action des pouvoirs publics en la matière un véritable pilotage.

Une seule carte remplace désormais les nombreux zonages et dispositifs existants (ZUS, CUCS, ZRU, ZFU). Seul le critère unique de la faiblesse du revenu⁵ des habitants permet, désormais, d'identifier toutes les concentrations urbaines de pauvreté à travers le territoire.

La nouvelle loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (février 2014) propose de revoir en profondeur les instruments de la politique de la ville en inscrivant, pour la première fois, le principe fondamental de co-construction dans la définition et la mise œuvre de cette politique.

Ainsi, pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville requiert le concours de tous les acteurs concernés pour agir simultanément sur tous les leviers : développement social, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine, santé, etc...

³ Communauté de Communes

⁴ Portraits de territoires – édition 2011 – Observatoire Régional Emploi Formation (OREF LR)

⁵ Seules les zones où plus de la moitié de la population vit avec moins de 11.250 euros par an ont été retenues.

De ce fait, la commune de Limoux, qui fait partie de la CC du Limouxin, entre dans ce nouveau dispositif et abrite une zone prioritaire, le quartier « Aude » pour lequel les deux collectivités signeront un contrat de ville avec d'autres partenaires, notamment l'Etat.

Compte tenu de sa grande diversité d'intervention, la politique de la ville nécessite une action interministérielle et partenariale, au niveau national et local, tant avec les autres ministères, services de l'Etat et organismes publics, qu'avec les collectivités territoriales et leurs partenaires, les entreprises, les habitants, et bien évidemment les structures de l'économie sociale et solidaire.

La convention interministérielle d'objectifs Politique de la Ville / ESS

En application de la circulaire du 30 novembre 2012 relative à l'élaboration de conventions d'objectifs, de méthode et de moyens pour les quartiers prioritaires, le ministre délégué à la Ville a signé, au cours de l'année 2013, plusieurs conventions interministérielles visant à territorialiser les politiques sectorielles pour concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires.

C'est dans ce cadre qu'une convention interministérielle a été signée, le 27 septembre 2013, entre le ministre délégué à la ville et le ministre délégué à l'ESS.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une économie participative et territorialisée qui a pour vocation de répondre à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue donc une réponse particulièrement adaptée aux attentes des habitants des quartiers. De plus, par son potentiel de création d'emplois, l'ESS présente des opportunités de développement que la nouvelle politique de la ville souhaite saisir : **le changement d'échelle de l'ESS, avec la promulgation de la loi relative à l'ESS (juillet 2014), peut donner une réelle force de frappe et un nouveau souffle à la politique de la ville.**

Cette convention repose sur quatre priorités :

- améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire pour agir plus efficacement ;
- créer de l'activité dans les quartiers par un « choc coopératif » et par le développement de clauses d'insertion ;
- soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers.

L'objectif étant de formaliser et de renforcer les convergences qui existent entre les quartiers et l'ESS. En effet, l'économie sociale et solidaire est particulièrement représentée dans les quartiers prioritaires et peut être une réponse adaptée aux attentes des habitants du fait de son organisation et son ancrage territorial.

PANORAMA DE L'ESS DANS LA CC DU LIMOUXIN

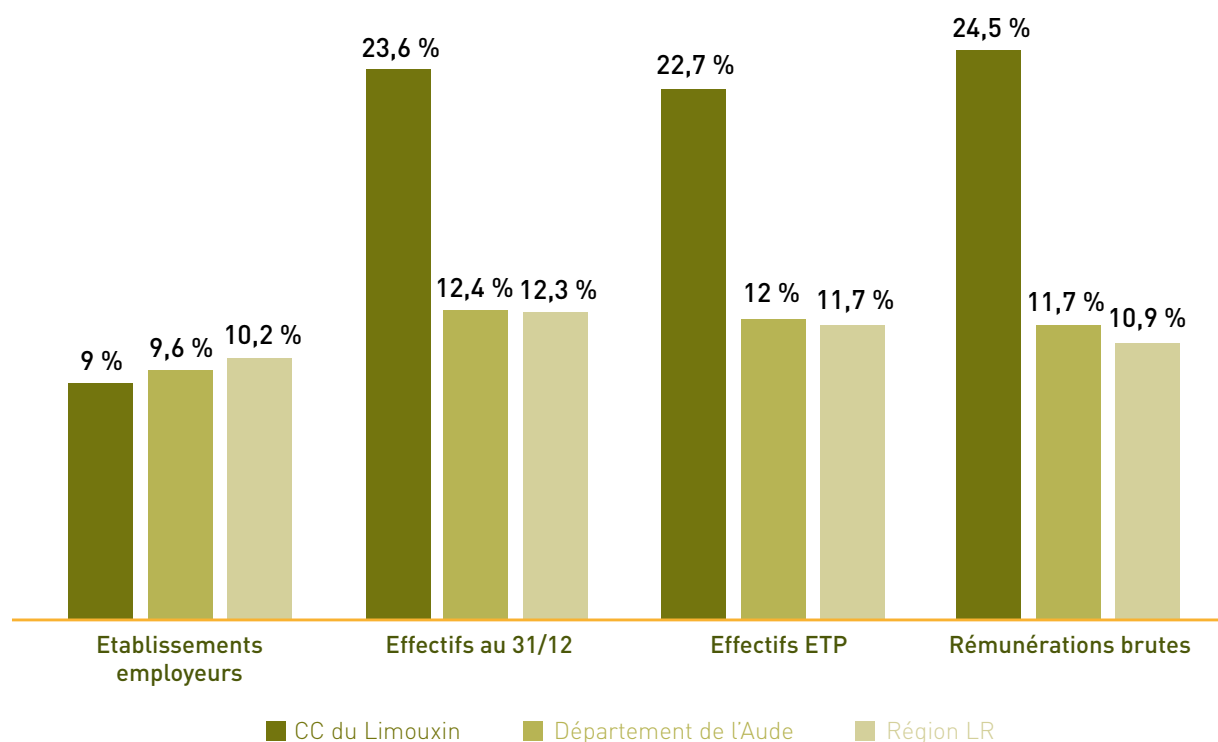
Une contribution significative à l'emploi

Chiffres clés par champ économique dans la CC du Limouxin

Champs économiques	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs Equivalents Temps Plein (ETP)	Rémunérations brutes (€)
Privé ESS	103	1 364	1 130	32 525 695
Privé hors ESS	903	2 923	2 596	66 639 654
Public	137	1 488	1 247	33 762 844
Total	1 143	5 775	4 973	132 928 193
Part ESS dans le total (%)	9 %	23,6 %	22,7 %	24,5 %

Tableau n° 1 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Poids comparé de l'ESS dans la CC du Limouxin, le département de l'Aude et la région Languedoc-Roussillon



Graphique n° 1 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Représentant plus de 23% des effectifs, l'ESS apporte ainsi une contribution significative à l'emploi, à l'échelle de la CC du Limouxin.

Ce ratio est pratiquement le double de celui observé au niveau du département de l'Aude et de la région Languedoc-Roussillon. Le constat est le même, en termes d'effectifs ETP et de rémunérations brutes.

On peut toutefois noter que le ratio correspondant au niveau du territoire, par rapport à ceux enregistrés pour les deux autres échelons géographiques, est légèrement inférieur s'agissant du nombre d'entreprises ou d'établissements. On peut donc en conclure que **les entreprises ou établissements locaux de l'économie sociale et solidaire sont, en moyenne, de taille plus ou moins importante**⁶.

**Densité de l'emploi par champ économique dans la CC du Limouxin,
le département de l'Aude et la région Languedoc-Roussillon (pour 10 000 habitants)**

Champs économiques	CC du Limouxin	Département de l'Aude	Région Languedoc-Roussillon
Privé ESS	461	277	308
Privé hors ESS	1 059	1 335	1 544
Public	509	700	772

Tableau n° 2 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 et RP 2011

En rapportant les effectifs ETP de chacun des trois champs économiques au nombre d'habitants de la CC du Limouxin⁷, il est possible de calculer, par territoire, un indice de densité de l'emploi pour 10 000 habitants. Les ratios présentés dans le tableau n° 2 montrent que :

- S'agissant de l'ESS, l'indice pour la CC du Limouxin est significativement supérieur à ce qu'il est au niveau du département de l'Aude ou de la région Languedoc-Roussillon ;
- A contrario, aussi bien pour l'économie privée hors ESS que pour l'économie publique, l'indice de la CC du Limouxin est significativement inférieur à ce qu'il est au niveau du département de l'Aude ou de la région Languedoc-Roussillon.

On peut donc en conclure que le poids relativement élevé de l'ESS au niveau de la CC du Limouxin, par rapport à celui enregistré à l'échelon départemental et régional, renvoie à **un développement que l'on peut qualifier d' « endogène »**, avec un potentiel de croissance réel pour l'ESS dans ce territoire, d'autant plus que les deux autres champs économiques y ont un poids qui tend à se réduire.

⁶ Le secret statistique sur les données exploitées ne nous permet pas d'avoir une analyse approfondie sur la répartition des établissements par taille ou la répartition des effectifs selon la taille des établissements. La règle du secret statistique est appliquée par l'Insee pour garantir l'anonymat des informations.

⁷ Population légale de 2011 (évaluée en additionnant le nombre d'habitants des CC ayant fusionné).

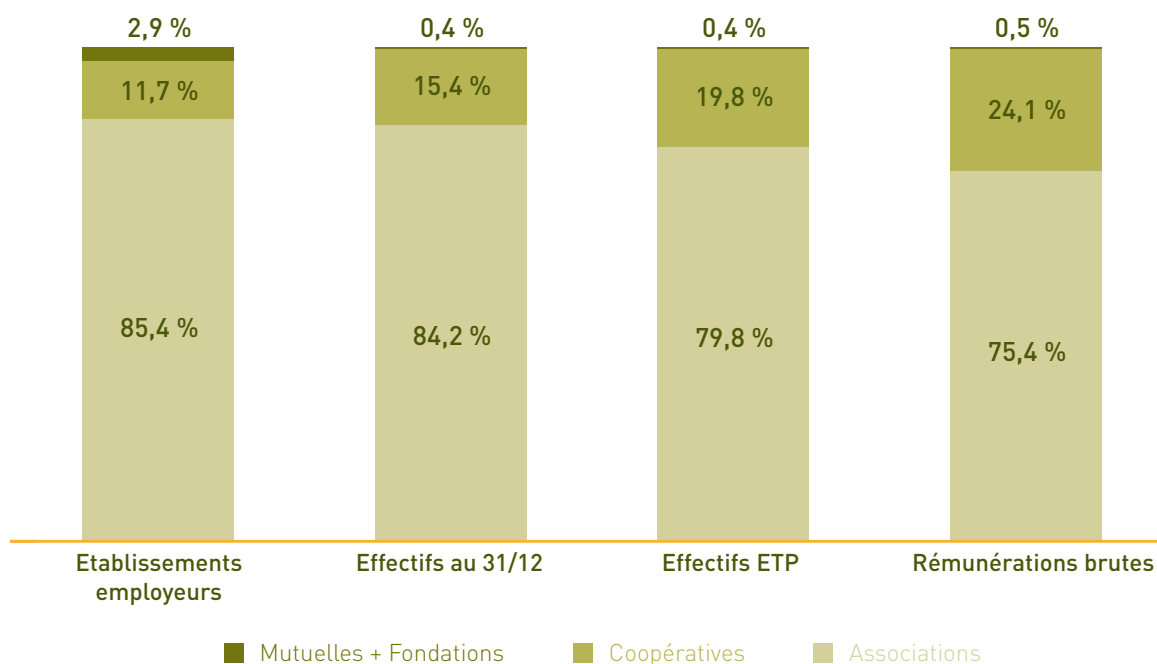
Une large prédominance de la composante associative

Chiffres clés par composante juridique de l'ESS dans la CC du Limouxin

Composantes juridiques de l'ESS	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs Equivalents Temps Plein (ETP)	Rémunérations brutes (€)
Associations	88	1 149	901	24 530 117
Coopératives	12	210	224	7 848 142
Mutuelles + Fondations ²	3	5	5	147 436
Total ESS	103	1 364	1 130	32 525 695

Tableau n° 3 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Répartition par composante juridique de l'ESS dans la CC du Limouxin



Graphique n° 2 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Représentant plus de 85% des établissements employeurs, près de 80% des effectifs ETP et plus de 75% des rémunérations brutes du champ de l'ESS dans la CC du Limouxin, la **composante associative y est très largement majoritaire**.

Sa part dans le total des rémunérations de l'ESS étant significativement inférieure à sa part en termes d'effectifs, on peut en déduire que **le montant moyen des rémunérations est relativement**

faible au sein des associations. Ce constat est tout à fait conforme à ce que l'on observe d'une manière générale, comme l'a montré une étude de l'Insee parue en février 2012⁸.

La composante coopérative arrive en deuxième position, occupant une place significativement plus importante dans le total des rémunérations de l'ESS que dans le total des effectifs. Ce différentiel montre que le montant moyen des rémunérations est relativement important au sein des coopératives, résultat qui s'explique, notamment, par le fait **que les salaires sont assez élevés dans les coopératives bancaires et relativement importantes au sein de coopératives agricoles.** On peut faire le même constat pour la composante mutualiste.

Quant aux fondations, elles représentent une part très réduite pour tous les indicateurs considérés. La répartition pour chacun de ces indicateurs considérés diffère quelque peu de celle que l'on observe à l'échelle du département de l'Aude et de la Région Languedoc-Roussillon.

Ainsi, pour l'ensemble « Mutuelles + Fondations », son poids dans le total des effectifs de l'ESS apparaît plus réduit au niveau de la CC du Limoux qu'à l'échelle départementale ou régionale. Ce résultat peut s'expliquer, au moins en partie, par le fait que **plusieurs sièges sociaux de mutuelles sont implantés dans les chefs-lieux de départements/Région.**

Pour revenir sur la composante coopérative, elle occupe à l'échelle de la CC du Limoux une place plus importante que ce qui est observé au niveau régional, tout en restant inférieur à ce qu'il en est au niveau départemental. Cela renvoie probablement à **l'importance de la coopération agricole dans ce département à dominante rurale.**

Approche infra territoriale

Part des associations de la commune de Limoux dans la CC du Limoux

Composante associative	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs ETP	Rémunérations brutes (€)
Nombre d'Associations Limoux	68	1 076	838	22 843 638
Nombre d'Associations CC du Limouxin	88	1 149	901	24 530 117
%	77,3 %	93,7 %	93 %	93 %

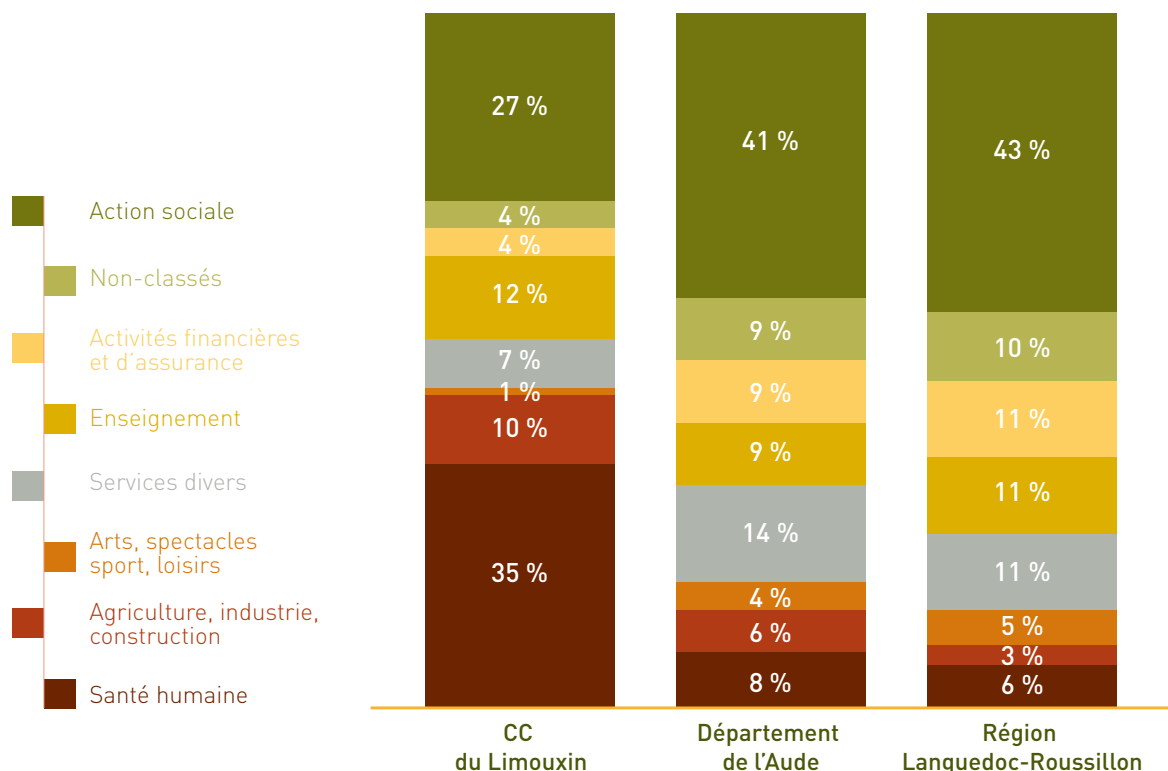
Tableau n° 4 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

La composante associative dans la CC du Limoux apparaît plus concentrée dans la commune de Limoux, surtout pour ce qui est des effectifs et des rémunérations. Limoux étant le chef-lieu de l'arrondissement et abritant le siège de la CC du Limouxin.

⁸ Insee Première n° 1 390 : « L'échelle des salaires est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale », février 2012.

Une prédominance des secteurs de la santé humaine et de l'action sociale

Répartition des effectifs de l'ESS par secteur d'activité dans la CC du Limouxin, le département de l'Aude et la région Languedoc-Roussillon



Graphique n° 3 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Effectifs au 31/12)

Avec 35% du total des effectifs de l'ESS, la santé humaine est le secteur majoritaire dans la CC du Limouxin, suivi du secteur de l'action sociale, avec ou sans hébergement (27%).

La comparaison de la répartition sectorielle des effectifs de l'ESS pour les différents échelons territoriaux fait apparaître des dissemblances assez significatives :

- Le poids du secteur de la santé humaine est de loin supérieur dans la CC du Limouxin que dans le département de l'Aude ou la Région Languedoc-Roussillon. Cet état de fait s'observe, le plus souvent, dans les territoires ayant un indice de vieillissement important⁹.
- Le poids du secteur de l'action sociale, avec ou sans hébergement est tout aussi important dans la CC du Limouxin, mais il est encore plus élevé dans le département de l'Aude et la Région Languedoc-Roussillon. Un tel ratio élevé caractérise, le plus souvent, les territoires à dominante urbaine et renvoie, au moins en partie, à la présence de dispositifs liés à la politique de la ville.
- Le secteur des activités financières et d'assurance s'avère plus développé au niveau départemental et régional. Ce différentiel avec la CC du Limouxin est à mettre en relation avec le fait, déjà mentionné, qu'un effet « siège social » joue de façon assez marquée.

⁹ Indice de vieillissement : C'est le nombre de personnes de 60 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans.

- La place occupée par le secteur dit des « non-classés » dans la CC du Limouxin est très faible par rapport au niveau départemental et régional. Ce secteur correspond aux établissements associatifs relevant du code APE (Activité Principale Exercée) 94.99Z « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » dont le libellé ne dit rien de l'activité qu'ils exercent.
- Les services divers apparaissent moins développés au sein de la CC du Limouxin que dans le département de l'Aude et, avec un différentiel toutefois moins marqué, qu'en région Languedoc-Roussillon. Ces services divers incluent de nombreuses activités très hétérogènes¹⁰, notamment le commerce, les services aux entreprises ou encore l'hébergement touristique. Leur poids relativement élevé dans le département de l'Aude peut s'expliquer, entre autres, par le fait que de nombreuses coopératives agricoles exercent leur activité dans le domaine du commerce de gros. Un autre facteur tient en ce que les groupements d'employeurs, qui relèvent des services aux entreprises, sont très développés dans le secteur de l'agriculture.
- Le secteur de l'enseignement représente une part sensiblement proche de celles enregistrées dans le département de l'Aude et dans la région Languedoc-Roussillon. Le poids de ce secteur est à mettre en relation avec une forte présence d'établissements d'enseignement religieux.
- Le poids du secteur regroupant les activités artistiques, culturelles, sportives et de loisirs, est relativement plus faible au sein de la CC du Limouxin que dans le département de l'Aude ou la région Languedoc-Roussillon. Cela est dû, en partie, par une mobilisation assez importante de bénévoles par les structures de la CC du Limouxin, pour ces activités
- Le groupe sectoriel incluant l'agriculture, l'industrie et la construction a un poids plus important dans la CC du Limouxin par rapport aux deux autres échelons géographiques, mais avec un différentiel moins élevé par rapport au département de l'Aude. Cela confirme, au moins en partie, la dominante rurale du département de l'Aude et de la CC du Limouxin.

CONCLUSION

L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le partage des bénéfices ;
- Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de la contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

¹⁰ Celles-ci ont malgré tout été regroupées de manière à limiter les cas d'application de la règle du secret statistique.

- Une lucrativité encadrée : Les bénéficiaires sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité et ne servent pas à rémunérer le capital ; Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.
- Les dysfonctionnements structurels d'un système économique de plus en plus globalisé et financiarisé font que le modèle particulier que représente l'ESS suscite aujourd'hui un intérêt croissant, qui s'est traduit, notamment, par la création d'un ministère délégué à l'ESS, rattaché au ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur, en mai 2012.

Un tel intérêt se manifeste également au niveau des territoires, notamment dans le cadre de la mise en place des politiques de développement local, pour lesquelles les contributions possibles de l'ESS sont un enjeu majeur.

Le présent panorama vise à apporter un éclairage sur le poids de l'ESS dans la CC du Limouxin afin d'alimenter le diagnostic territorial préalable à la préfiguration du futur contrat de Ville pour la commune de Limoux.

L'ORESS LR*

L'observatoire régional de l'ESS de la CRESS Languedoc-Roussillon fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau d'expertise mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) et le Conseil National des CRESS. Lieux de convergence et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que pour les pouvoirs publics.

Ils ont pour objectifs :

- d'observer le dynamisme atypique des entreprises de l'ESS en matière de créations d'établissements et d'emplois ;
- de définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques ;
- d'améliorer les conditions d'observation quantitatives et qualitatives de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes pour alimenter la réflexion prospective et permettre d'orienter les choix stratégiques des entreprises et organisations de l'ESS, ainsi que l'action publique en faveur du développement économique et social.

* Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire Languedoc-Roussillon

PARTENAIRES

de l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire
du Languedoc-Roussillon



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire
Languedoc-Roussillon

**Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et Solidaire
Languedoc-Roussillon**

68 rue Pablo Casals 34000 Montpellier
04 67 60 20 28 | contact@cresslr.org
cresslr.org | coventis.org